

DELIBERATION n° 2025

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 21 JUILLET 2025

Nombre
de conseillers
en exercice : 9

L'an deux mil vingt-cinq,
le vingt-et-un juillet

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 6
Pouvoirs : 3
Votants : 9

Date de la convocation : 15 juillet 2025

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER.

Absent : Jean-Denis PRAT (pouvoir à Annie COLOMBIER), Damien PHILIP (pouvoir à Christian BLANC), Pascale BURGAT (pouvoir à Jean-Marie REYNIER).

Secrétaire : Vanessa COLLATTI

Objet : Gestion du tapis roulant/piste de luge de Pra-Bernard pour les hivers 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, la fin du contrat de prestation de service signé avec Monsieur Florian Garcin pour les saisons 2022/2023 à 2024/2025 et la décision du conseil du 19 mai 2025 de relancer une offre pour rechercher un prestataire pour les 3 prochaines saisons à venir. Une seule offre a été reçue.

Il présente l'offre de Monsieur Florian Garcin :

- 50 Journées à 155€/jour pour la communication, préparation, ouverture, rangement.
- 6 créneaux nocturnes à 50€/créneau.
- Créneaux privatisation classe de neige à la demande : 90€/créneau
- Commission de 10 % sur le montant total des recettes.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Accepte** de confier à Monsieur GARCIN Florian la gestion du tapis roulant/piste de luge de Pra-Bernard pour les hivers 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.
- **Fixe** le montant des prestations
 - 155€/ jour
 - 50€/ nocturne
 - 90€/demi-journée
 - Majoré de 10% des recettes encaissées
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BLANC.

